La guerre est un crime contre l'humanité. C'est pourquoi je suis résolu(e) à n'aider à aucune espèce de guerre et à lutter pour l'abolition de toutes les causes des guerres.
Déclaration de l'Internationale des Résistant(e)s à la Guerre, 1921

WRI

LE FUSIL BRISÉ

Bulletin d'information de l'Internationale des Résistant-es à la Guerre
N° 64 novembre 2004 €0.75

Objection de conscience en Finlande

1er Décembre : Journée des Prisonniers et Prisonnières pour la Paix



Kaj Raninen

Un système de conscription intensif a toujours cours en Finlande. À peu près 80 % des citoyens finlandais de sexe masculin effectuent le service militaire. Un peu plus de 10 % sont exemptés et environ 7 % demandent à effectuer un service civil.

L'exemption n'est possible que pour raison médicale. Les Témoins de Jéhovah en sont toutefois une exception : ils ont été exempté de tout service national en temps de paix, par une loi spéciale qui est entrée en vigueur au début de 1987. Les habitants des îles Aland (une région autonome et démilitarisée rattachée à la Finlande) sont l'autre exception.

Service civil

En Finlande, le service civil a été créé en 1931. Il a toujours été maintenu à l'exception de la période de la seconde guerre mondiale : la loi relative au service civil ne garantissait alors - et ne garantit toujours que - l'objection de conscience en temps de paix. Le nombre de conscrits effectuant un service civil est resté relativement faible jusqu'à la fin des années 80, quand seulement 800 appelés en faisaient la demande annuellement. Au début des années 90, ce chiffre a connu une croissance rapide pour se stabiliser à 2 500 objecteurs par an.

La loi actuelle relative au service civil est entrée en vigueur au début de 1992. D'après celle-ci, chaque conscrit peut objecter, une fois déclaré apte, avant ou pendant la période de service militaire. Le demandeur doit signifier que de sérieuses raisons de conscience éthiques ou religieuses lui interdisent de servir dans l'armée, mais la véracité de la conviction

suite en page 2

Internationale des Résistant-e-s à la Guerre : le programme !

15 mai 2005 : Journée de l'Objection de Conscience .
Centrée sur l'objection de conscience en Grèce. L'IRG et l'Association Grecque des Objecteurs de Conscience organisent une rencontre internationale, avec formation à la non-violence et action du 9 au 15 mai 2005 à Thessalonique.
Contacter l'IRG pour plus d'info.

Juin 2005 : Rencontre sur le thème " Paix en Asie du Nord-Est "
En coopération avec des organisations sud-coréenne, l'IRG organise cette rencontre internationale pour fin juin/début juillet 2005. À l'issue de cette rencontre se tiendra la réunion annuelle du conseil de l'IRG.
Pour plus de détails contacter l'IRG, ou sur Internet : http://wri-irg.org/news/2005/council2005-en.htm

Éditorial

Bienvenu sur l'édition spéciale du Fusil Brisé en faveur des prisonniers/ères pour la paix. La Journée des Prisonniers/ères pour la Paix 2004 se penche sur l'emprisonnement des objecteurs de conscience en Finlande. La Finlande, État membre de l'Union européenne, continue d'emprisonner les objecteurs de conscience refusant d'effectuer un service de substitution dont la durée est punitive. Les objecteurs incarcérés voient leur nombre croître, ils sont actuellement 70 à 80 par an. Comme le signale Kaj Raninen, de l'Union finlandaise des objecteurs de conscience, le militarisme finlandais est un héritage de la seconde guerre mondiale ; un héritage toujours présent, même quinze ans après la fin de la guerre froide. Il est par conséquent important de ne pas seulement demander à la Finlande d'aligner sa loi sur les standards européens et internationaux, mais aussi de soutenir les objos et antimilitaristes finlandais dans leur lutte contre le militarisme à la finlandaise qui est ancré dans le passé.
La liste d'honneur des prisonniers et prisonnières pour la paix cite des détenus de nombreux pays, mais elle est sûrement loin d'être complète. Son objet principal est d'attirer l'attention sur l'emprisonnement continuel des militant-e-s pour la paix, des objecteurs/trices de conscience à travers le monde, et de générer du soutien. Nous vous demandons de prendre quelques minutes, le 1er décembre, pour écrire des cartes de vœux aux prisonniers, et aussi d'adresser vos dons à l'IRG afin que nous continuions à soutenir les prisonniers/ères pour la paix.

Andreas Speck



CONCODOC

L'IRG, comme partie prenante d'une coalition de soutien aux objecteurs de conscience, héberge le CONCODOC (conscription and Conscientious Objection DOCumentation), une documentation à l'échelle mondiale sur la situation de la conscription et de l'objection de conscience. C'est la seule du genre qui existe dans le monde. Vous pouvez recenser et visionner, en anglais et parfois en espagnol, sur Internet la totalité des 180 rapports par pays du CONCODOC sur : wri-irg.org/co/form.htm
Le projet CONCODOC dépend des informations qu'il reçoit de groupes de tous les coins de la planète.

CONCODOC
Internationale des résistants à la guerre,
5 Caledonian Road,
London N1 9DX, Grande-Bretagne
concodoc@wri-irg.org
http://wri-irg.org

Le Fusil brisé

Le fusil brisé est le bulletin d'information de l'IRG. Il est publié en anglais, français, espagnol et allemand. Ceci est le numéro 64, de novembre 2004. Il a été produit par Andreas Speck. Remerciements à Kaj Raninen et Simo Hellsten en Finlande, à Amnesty International et au service d'information Forum 18, dont sont issus les données utilisées pour ce numéro. Si vous voulez des copies supplémentaires de ce bulletin, n'hésitez pas à contacter le bureau de l'IRG ou à le télécharger de notre site internet.

Internationale des Résistant-e-s à la Guerre
5 Caledonian Road, Londres N1 9DX, Grande Bretagne
Tél : + 44 20 7278 4040
Fax : + 44 20 7278 0444
pfp@wri-irg.org
http://www.wri-irg.org/pubs/pfp04-fr.htm

suite de la page 1

n'est pas examinée et toutes les demandes sont acceptées de manière automatique. Lorsque la demande est effectuée en cours de service militaire, il doit en être relevé immédiatement.

Le service civil dure 395 jours, soit plus du double du service militaire classique (de 180 jours). Il est géré par le ministère du Travail. Les lieux d'affectation les plus communs sont les hôpitaux, maisons de retraite, crèches, écoles, universités et institutions culturelles ou comme gratte-papier dans l'administration. En plus de ces places en administration, il est possible d'effectuer son service civil dans des associations à but non-lucratif, ayant reçu un agrément spécifique du ministère du Travail. Pendant le temps de service, l'appelé a droit à une indemnité journalière, au logis, à la nourriture et à l'assurance maladie, qui sont pris en charge par le lieu d'affectation, bien que ce ne soit pas toujours le cas en pratique.

Outre la durée punitive du service civil et la restriction de ce droit au seul temps de paix, le système finlandais de service civil connaît de nombreux problèmes, qui sont avant tout les conséquences d'une mauvaise organisation. La hausse du nombre d'objecteur a entraîné un manque de postes et beaucoup de structures d'accueil négligent leurs obligations légales en refusant, par exemple, le logement gratuit aux appelés à leur service.

Le service civil finlandais n'est pas "intégré" comme dans d'autres pays. Beaucoup de décisionnaires politiques le voient comme un mal nécessaire, une menace pour l'armée plutôt qu'une source de main d'œuvre bon marché. Une explication est probablement la très forte appréciation historique de l'armée et du système de conscription intensive dans la société. En conséquence, il est très difficile de faire accepter des améliorations à la loi relative au service civil : depuis 1998, le parlement finlandais a mis au vote par deux fois la diminution de la durée de service civil. Le " non " l'a emporté à chaque fois.

Objecteurs insoumis

À part les Témoins de Jéhovah, il y a eu peu d'objecteurs insoumis en Finlande jusqu'au milieu des années 80, au plus deux par an. Le mouvement des objecteurs insoumis s'est développé à la fin des années 80 pour protester contre la loi de réforme du service civil, entrée en vigueur en 1987 pour allonger la période de service à 480 jours. Entre 87 et 91, plus de cent conscrits finlandais ont refusé tant le service militaire que civil. Ils étaient objecteurs insoumis spécifiquement pour protester contre les défauts de cette loi.

Après la loi actuelle, appliquée depuis 1992, les objecteurs insoumis sont devenus moins nombreux mais il en est toujours resté et leurs arguments ont évolué. Ils ont été de plus en plus, en refusant toute incorporation, à annoncer leur opposition à la conscription en tant que telle et pas seulement aux abus de la loi relative au service.

À la fin des années 90, l'insoumission des objecteurs est redevenue plus fréquente. En 1999, cinquante trois objecteurs insoumis ont annoncé aux autorités leur refus. Leur nombre est déjà passé à soixante-seize en 2002, chiffre le plus important depuis l'exemption des Témoins de Jéhovah. Cette hausse s'explique partiellement par l'aggravation des problèmes du système de service civil (la durée du service civil est restée inchangée alors que la durée de service militaire a été diminuée en 1998), mais pas uniquement : les objecteurs insoumis, qui protestent contre le système de la conscription en tant que tel, semblent aussi être plus nombreux.

Les objecteurs insoumis sont condamnés à des peines de prison ferme d'une durée officiellement fixée : elle est de la moitié de la durée du service civil non effectuée. Elle est donc de 197 jours pour un objecteur refusant la totalité du temps de service. Ces peines sont généralement exécutées en milieu semi-ouvert avec la possibilité de travailler et d'étudier à l'extérieur en semaine. Toutefois, il arrive que des objecteurs insoumis se retrouvent en milieu fermé pour passer leur peine ou une partie de celle-ci littéralement derrière les barreaux.

Depuis 1999, Amnesty International a adopté quarante neuf objecteurs insoumis finlandais comme prisonniers de conscience, la durée du service civil finlandais étant reconnue comme punitive.

Il y a eu aussi quelques cas où les objecteurs vont jusqu'à refuser la sélection qui a lieu l'année des dix-huit ans du conscrit. Cependant, d'après la législation finlandaise, l'insoumission des objecteurs n'est reconnu qu'après la sélection quand le conscrit est déclaré apte au service militaire. L'objecteur dans cette situation reçoit une amende et une nouvelle convocation à la sélection. Et pareil en cas de récidive : ce cercle vicieux peut durer des années.

Kaj Raninen
Union des Objecteurs de Conscience (Union of Conscientious Objectors) Finlande.

Militarisme en Finlande



Kaj Raninen

À sa manière, la Finlande est un pays très militarisé, même si on peut avoir une première impression différente. Le militarisme finlandais ne signifie pas que l'armée est visible de manière frappante dans la société ni, nécessairement, qu'elle ait plus influence sur la société que dans d'autres pays occidentaux. C'est plus un état d'esprit, une manière de pensée qui s'est construite avec l'histoire, suivant laquelle la Finlande est toujours sous une menace militaire – même si personne n'a la moindre idée de qui pourrait être cette menace, ni ne peut imaginer une situation matérialisant cette menace. Mais à cause de cette crainte, la Finlande aura toujours besoin d'une armée, laquelle est basée sur un système de conscription intensive.

Le militarisme finlandais résulte d'un legs de l'histoire lié à des évènements de la seconde guerre mondiale. Pendant la guerre, la Finlande a combattu par deux fois l'Union Soviétique (en 39-40 puis à nouveau en 41-44). Bien que la Finlande ait perdu les deux fois, et qu'elle fut alliée à l'Allemagne d'Hitler la seconde, ces guerres sont perçues comme des « victoires défensives » par lesquelles l'armée est le sauveur face à l'invasion soviétique et la tyrannie stalinienne. Historiquement, c'est peut-être partiellement vrai même si la participation de la Finlande à la seconde guerre mondiale aurait pu être évitée par une politique étrangère plus sage. Mais, plus important, ces guerres et spécialement la Guerre de l'Hiver (39-40), quand la Finlande a combattu l'Union Soviétique sans alliés, touchent encore les mentalités et sont encore utilisées politiquement. Les anciens combattants de la seconde guerre mondiale encore vivants sont montrés comme des modèles pour la jeunesse par l'armée et certains politiciens de droite, mais aussi par ces anciens combattants eux-mêmes, parfois (par exemple, la publicité pour la collecte annuelle en faveur des anciens combattants avait pour slogan : « Auriez-vous eu le cran pour faire la même chose ?»).

Dans le débat politique finlandais à propos des affaires militaires, un argument assez commun de la droite est « Que penseraient les anciens combattants de ceci ? » (bien sûr, on ne leur demande pas ce qu'ils pensent vraiment mais l'armée actuelle et ses soutiens pensent avoir l'autorisation de parler en leur nom). Un des hommes publics les plus respectés en Finlande dans les années 90 était le dernier vivant des hauts-gradés des années de guerre, le Général Adolf Ernrooth, dont les opinions singulièrement extrémistes ont régulièrement tapissé les médias finlandais pendant la décennie. À sa mort, au printemps 2004, plus de 20 000 finlandais se sont rassemblés dans les rues d'Helsinki pour lui rendre hommage. Une opinion assez répandue chez les jeunes atteignant l'âge du service militaire : « Je vais faire mon armée car je le dois aux anciens combattants ». Aucun objecteur en Finlande n'a échappé aux questions « Qu'auriez-vous fait en 1939 ?» ou « Que nous serait-il arrivé si tout le monde avait été comme vous en 1939 ? ».

Les quinze dernières années ont été très bonnes pour le militarisme en Finlande, surtout auprès des personnes âgées. Pendant la guère froide, la Finlande, bien que démocratie parlementaire avec économie de marché contrôlée par l'État, avait une relation politique particulière avec l'Union Soviétique. Les politiciens finlandais s'autocensuraient alors. La critique de l'Union Soviétique, comme les aspect négatifs de l'histoire entre les deux pays, étaient plus ou moins évités. Cette situation a changé lors de l'effondrement de l'Union Soviétique. Ceux qui se sentaient humiliés et muselés lors des années de « Finlandisation » ont senti que l'heure de la compensation avait sonné. Le renouveau du militarisme finlandais en est une résultante. Il était soudain possible de se rappeler et de louer ouvertement le combat finlandais pendant la seconde guerre mondiale - et d'utiliser cette mémoire dans un but politique de certains. Le « mythe des anciens combattants » décrit ci-dessus était né et l'armée a commencé à prendre position ouvertement et visiblement dans la société. Dans les années 90, elle a augmenté les coopérations avec différentes institutions de la société civiles, écoles, organisations sportives, etc. L'armée est même à l'heure actuelle le sponsor du plus grand festival de rock en Finlande.

Depuis la seconde guerre mondiale, le système de conscription très intensive a été la clé de voûte du militarisme finlandais (cf. article en page 1). D'après « les cahiers blancs de la Défense 2004» récemment publiés par les ministères de la Défense et des Affaires Étrangères, la conscrip-

suite en page 6

Conscription Généralisée

La défense de la totalité du pays n'est possible que si la conscription généralisée est maintenue. Le haut niveau de qualification des conscrits permet, avec les actuelles durées du service, d'apporter une formation aux appelés dans les tâches les plus exigeantes, et de recruter du personnel très qualifié pour les tâches de gestion des crises internationales ou pour les postes professionnels dans les forces de défense.
De par la conscription, l'obligation de défendre le pays peut être portée équitablement à travers toute la société. Dans le même temps, ceci est la base pour créer une volonté forte des citoyens afin de défendre leur pays et de s'engager dans la défense nationale. Cela garantit aussi la transparence des activités des forces de défense dans la société au sens large.
En formant de jeunes conscrits d'un âge similaire à chaque incorporation , il est possible de maintenir la moyenne d'âge des forces armées suffisamment bas et d'assurer dans un même temps une réserve satisfaisante en hommes, soutien et besoin pour la défense locale.

Defence White Paper 2004
http://www.defmin.fi/chapter_images/2160_English_White_paper_2004.pdf

Liste d'honneur 2004 des

Mode d'emploi

✍en **gras**, le **nom du prisonnier** est suivi de sa peine, puis du lieu de détention (✍ : symbole « boîte aux lettres ») et enfin le motif d'emprisonnement.

✍en *italique*, des informations sur le pays où les prisonniers attendent leur sentence ou si les peines ont été prononcées..

Arménie

Bien que l'Arménie ait adopté une loi sur l'objection de conscience cette année, elle continue d'emprisonner les réfractaires à l'armée. 13 objecteurs étaient incarcérés au moment où Le Fusil brisé était mis sous presse.

Ashot TOROSYAN (08/12/03–08/06/05)
✍ Hôpital central d'Erevan

Vardan SAHAKYAN (05/03/04–05/09/05)
Melsik SARGYAN (15/04/04–15/10/05)
Mikael MKRTCHYAN (05/05/04–05/05/06)
Rusian AVETISYAN (26/05/04–26/05/06
✍ Institution pénale Kosh

Aram MANUKYAN (16/08/04–16/08/06)
Samvel VOSKANYAN (26/08/04–26/08/06)
Karen AKOPYAN (07/10/04–07/10/06)
Arsen SARGSYAN (08/10/04–08/10/06)
Mher MIRPAKHATYAN (13/10/04–13/10/06)
Ovanes BAYATYAN (14/10/04–14/10/06)
Artur MANUKYAN (arrêté le 06/09/04)
Grisha KAZARYAN (arrêté le 17/09/04)
✍ Institution pénale Nubarashen

En plus, deux témoins de Jéhovah ne sont pas actuellement en prison, mais ont signé une assignation à leur domicile d'Erevan. Ce sont :

Asatur BADALYAN (condamné à 18 mois de prison)
Nshan SHAGIYAN (en attente de jugement)

Bélarus

Yuri I Bendazhevsky 01/06/01–01/06/09
✍ Prison Minsk, ul Kavarijskaya 36, PO Box 36 K, Minsk

Chercheur, qui a donné l'alarme sur Tchernobyl, frauduleusement déclaré coupable de corruption.

Corée du Sud

Après les décisions de la Cour suprême et de la Cour constitutionnelle contre le droit à l'objection de conscience, en juillet et août 2004, des centaines de cas qui avait été ajournés passent en procès maintenant. Alors qu'il y avait 436 objecteurs en prison au 30 juin 2004, ce nombre passerait à 1 000 à la fin de l'année.

Une liste des objecteurs emprisonnés est disponible sur le site de l'IRG : http://wri-irg.org/pubs/pfp04-koreans-en.htm

Erythrée

Paulos EYASSU
Negede TEKLEMARIAN
Isaac MOGOS
✍ Sawa Prison, Erythrée

Témoins de Jéhovah, emprisonnés depuis le 24 septembre 1994 pour leur refus d'accomplir le service militaire. Aucun des trois n'a été jugé pour son " crime ". La peine maximale pour objection est de trois ans.

États-Unis

Greg BOERTJE-OBED, n° 08052-016 (3 mois - sortie le 21/12/05)
✍ FPC Duluth, POB 1000, Duluth, MN 55814 (USA)

Violations répétées de propriété du quartier général de la StratCom, à Offutt AFB, Nebraska en mars 2004.

Jackie Hudson, n° 08808-039 (30 mois - sortie le 06/03/05)
✍ Federal Prison Camp, Victorville, POB 5100, Adelanto, CA 92301 (USA)

Carol GILBERT, n° 10856-039 (33 mois - sortie le 23/05/05)
✍ Alderson FPC, Box A, Alderson, WV 24910 (USA)

Ardeth PLATTE, n° 10857-039 (41 mois - sortie le 22/12/05)
✍ FPC Danbury, Pembroke Station Rt. 37, Danbury, CT 06811-0379

Militantes du groupe de désarmement Plowshare " Terre et Espace Sacrés " condamnées pour sabotage à coups de marteau d'un silo de missile nucléaire dans le Colorado, le 6 octobre 2002.

Helen Woodson, n° 03231-045
✍ Bates County Jail, POB 60, Butler, MO 64730 (USA)

Manifeste contre la guerre le 11 mars 2004 à la Cour fédérale de Kansas City (Missouri), en violation de sa libération conditionnelle obtenue deux jours avant. Elle plaide coupable pour cette violation et quatre autres chefs d'inculpation le 5 novembre 2004.

Pvt. Camilo Mejia (12 mois - sortie en mars 2005)
✍ Building 1490, Randolph Rd., Fort Still, OK 73503 (USA)

Membre de la garde nationale, a déserté après une période en Irak, et s'est déclaré objecteur de conscience le 15 mars 2004. Il a été condamné à un an de prison le 21 mai.

Abdullah William WEBSTER (14 mois)
✍ POB 339536, Fort Lewis, WA 98433-9536 (USA)

Invoquant des motifs religieux (musulman), il refusa de participer à la guerre d'Irak et fut condamné le 3 juin 2004.

Camilo et Abdullah sont deux des nombreux soldats américains qui refusent de participer à la guerre d'Irak. La plupart se sont enfuis au Canada, ou ne rentrent pas aux États-Unis après une permission. Il est actuellement très difficile de connaître le nombre de ces déserteurs. L'IRG est volontiers demandeuse de toute information sur ce point.

Finlande

Juha LEHTONEN (31/05/04 - 17/12/04)
Pyry RECHARDT (20/10/04 - 07/05/05)
Hannes VARTIAINEN (21/06/04 -

prisonniers pour la paix

05/01/05)
✍ Helsingin työsiirtola, PL 36, 01531 Vantaa

Joni AIRAKSINEN (28/06/04 -)
✍ Laukaan vankila, PL 55, 41341 Laukaa

Pasi SIVULA (13/09/04 - 28/03/05)
✍ Naarajärven vankila, Linnatie 25, 76850 Naarajärvi

Grande Bretagne

Ray Davis
05/11/04 – 02/12/04
✍ HMP Cardiff, Knox Road, Cardiff

Refu de payer des amendes suite à des actions de désarmement au port de sous marins nucléaire britanique a Plymouth, ainsi qu'à l'usine d'armes nucléaire à Aldermaston.

Israël

Mordechaï VANUNU, un habitué de cette liste d'honneur des prisonniers pour la paix depuis dix-huit ans, a été libéré le 21 avril 2004 et n'est pas autorisé à quitter Israël.

Surprise, après le décès de Yasser Arafat, il vient à nouveau d'être arrêté…

Après la relaxe des " Cinq ", il n'y a plus désormais d'objecteurs de conscience en prison pour de longues périodes. Néanmoins, de nombreux refuzniks sont incarcérés à répétition, pour être au courant, cliquez sur : http://wri-irg.org/cgi/news.cgi

Porto Rico

José VÉLEZ ACOSTA, n° 23883-069 (33 mois - sortie le 27/01/06)
✍ USP, POB 1033, Coleman, Florida 33521-1033 (USA)

José PÉREZ GONZÁLEZ, n° 21519-069 (5 ans -sortie le 05/09/08)
✍ Atlanta USP, 601 McDonough Blvd SE, POB 150160, Atlanta, GA 30315 (USA)

Nestor de JESÚS GUISHARD, n° 21716-069 (14 mois - sortie le 09/12/04)
José MONTAÑEZ SANES, n° 26317-069 (18 mois - sortie le 15/05/05)
Andres SANTIAGO, n° 19829-069 (sortie le 10/12/04)
✍ MDC Guaynabo, PO Box 2147, San Juan, PR 00922-2147 (Porto Rico)

Conspiration, dommages à propriété fédérale et/ou violation de la liberté surveillée, obstruction aux exercices de tirs le 1er mai 2003 à Vieques … tels sont les chefs d'inculpation des pacifistes de Porto Rico.

Envoyer messages et soutiens financiers pour les détenus et leurs familles à : Comité de soutien aux incarcérés du 1er mai, POB 191792, San Juan, PR 009196-1792 (Porto Rico)

Turkménistan

Mansur MASHARIPOV (18 mois)
Vepa TUVAKOV (18 mois)
✍ TURKMENISTAN, LEBAPSKY VELOYAT, 746222 G. SEYDU, UCHR. LVK/12, ZAKLYUCHENNOMU [ajouter ici le nom du prisonnier]

Témoins de Jéhovah arrêtés en mai 2004, et condamnés les 28 mai et 3 juin 2004 à dix-huit mois de prison pour insoumission totale.

Action

✍ le 1er décembre, prenez au moins une heure et écrivez au moins quatre cartes aux prisonniers ;
✍ organisez un groupe de paix, une classe ou une réunion pour une séance d'écriture collective de cartes ;
✍ faites un stand en centre ville, jouez une pièce de théâtre de rue, ou faites quelque chose d'autre pour attirer l'attention et l'intérêt.

Envoyer cartes et lettres

✍ envoyez toujours votre carte dans une enveloppe ;
✍ mentionnez le nom et l'adresse de l'expéditeur sur l'enveloppe ;
✍ soyez bavard et créatif, envoyez des photos de votre vie, des dessins ;
✍ dites aux prisonniers ce que vous faites pour arrêter les guerres et leurs préparations ;
✍ n'écrivez rien qui pourrait causer des ennuis au prisonnier ;
✍ pensez aux sortes de choses que vous aimeriez recevoir si vous étiez en prison ;
✍ ne commencez pas par « vous êtes si courageux, je ne pourrais jamais faire ce que vous avez fait » ;
✍ n'attendez pas de réponse du prisonnier ;
✍ pensez que l'an prochain ça peut être vous…

Soutenez notre futur travail

Depuis 47 ans, l'Internationale des résistants à la guerre publie les noms et l'histoire des prisonniers de conscience. Aidez à maintenir cette tradition :
✍ Envoyez un don spécial « prisonniers pour la paix » afin d'aider l'IRG à réaliser ses travaux de recherche pour l'an prochain ;
✍ Abonnez à Peace News un prisonnier de cette liste (ou donnez-nous le nom et l'adresse de quelqu'un qui n'est pas sur notre liste).

Envoyez vos contributions à : War Resisters' International, 5 Caledonian Road, London N1 9DX, Britian (tel +44 20 7278 4040; fax 7278 0444; email office@wri-irg.org). Votre main tendue aux prisonniers fait vraiment la différence. Montrez votre solidarité !

Donnez en ligne, et/ou visitez le nouveau webshop de l'IRG, pour commander publications de l'IRG et badges fusils brisé avec votre carte banquaire.a http://wri-irg.org/fr

version en ligne (quatre langues) : http://wri-irg.org

Le rapport de l'IRG sur l'objection de conscience en Finlande

L'Internationales des Résistant-e-s à la Guerre a publié en octobre 2004 un rapport pour le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU intitulé " l'emprisonnement des objecteurs conscience en Finlande ". Il soulève principalement les inquiétudes suivantes :

* Le droit à l'objection de conscience n'est reconnu qu'en temps de paix. Cela signifie que les objecteurs de conscience ne pourraient pas agir en accord avec leur conscience au moment où la nécessité est la plus grande - en temps de guerre. Le droit à l'objection de conscience étant dérivé de l'article 18 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, et cet article n'incluant pas la sécurité nationale comme raison valable pour une limitation des droits garantis, l'absence de reconnaissance du droit à l'objection de conscience en temps de guerre constitue une violation de l'article 18 dudit PIDCP.
* L'emprisonnement des objecteurs insoumis (objecteurs refusant d'effectuer le service national qu'il soit civil ou militaire) est un moyen, par l'usage de la justice, de faire pression pour remettre en cause les convictions de l'objecteur de conscience, s'opposant ainsi à l'esprit de la résolution 2002/45 du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU.
* La durée punitive du service civil des objecteurs en Finlande s'oppose aux nombreuses recommandations du Comité des Droits de l'Homme et est contraire à la décision du Comité Européen des Droits Sociaux relative au bien-fondé de la plainte 8/2000 condamnant la Grèce, alors dans une situation comparable à celle de la Finlande aujourd'hui.
* Les objecteurs de conscience subissent dans la pratique une discrimination en terme de situation économique pendant leur durée de service, en opposition à de nombreuses résolutions du Comité des Droits de l'Homme.

Ce rapport est disponible en anglais sur le site Internet de l'IRG : http://wri-irg.org/news/2004/un-finland04-en.htm. Une traduction en français est en cours

suite de la page 3

tion ne devrait pas être abolie ni même réformée dans un futur proche. La proportion de ceux effectuant un service militaire va diminuer un peu par rapport au niveau actuel, mais sera toujours très élevée. L'explication officielle est que pour un grand pays à la population peu dense, comme la Finlande, « la conscription est le seul moyen d'obtenir une réserve militaire suffisante pour défendre l'ensemble du pays ». Ce n'est pas, bien sûr, la vraie raison et personne ne peut réellement imaginer une situation où la Finlande aurait besoin de ses vastes réserves représentant presque le demi-million de soldats.

D'après ce rapport, « Dans le même temps, ceci est la base pour créer une volonté forte des citoyens afin de défendre leur pays et de s'engager dans la défense nationale » (cf. encadré). En d'autres mots, la conscription est nécessaire pour que la population ait une attitude positive envers l'armée.

Les objecteurs de conscience aux tréfonds du militarisme finlandais

L'attitude des autorités finlandaises envers l'objection de conscience s'est toujours plus caractérisée par les notions de punition et de marginalisation, plutôt que celles de l'intégration. Le but principal de la politique fut, et est toujours, de maintenir le nombre des objos au plus bas et d'éviter que l'objection ne mette en danger l'existence de la conscription. Et ceci est la raison principale des difficultés à améliorer la loi finlandaise sur l'objection de conscience.

La discussion continuelle sur cette loi, qui focalise principalement sur la durée du service, a débuté en 1998 quand la durée du service militaire a été réduite. Au même moment, le gouvernement finlandais a débuté la préparation d'un projet de loi pour ramener la durée du service de substitution à douze mois. Toutefois, il a subitement changé d'avis, probablement pour compenser un revers subit par les généraux lorsque le parlement a refusé d'accepter une livraison d'hélicoptères quelques mois plus tôt. Le ministère n'a pas voulu heurter une nouvelle fois ces esprits délicats. À l'automne 1998, un député propose une loi ramenant le service à douze mois, mais elle est rejetée par le parlement finlandais malgré les fortes protestations des objecteurs de conscience. En 1999, c'est à nouveau au gouvernement de préparer une amélioration de la loi sur l'objection. Ils ont fini par proposer un mois de réduction au service de substitution, mais cela a été rejeté par le parlement à l'automne 2000. À chaque fois, le service de civil a divisé très précisément le spectre politique finlandais : les verts, la gauche et presque tous les socio-démocrates mais seulement quelques libéraux des partis du centre ou de droite ont voté la réduction. Et à chaque fois les parlementaires de la majorité du centre et de droite sont devenus frénétiques. Un député s'est exprimé pendant la discussion parlementaire : « L'indépendance de notre pays ne coule pas de source. Nous avons à mon sens une dette d'honneur envers les hommes et les femmes qui ont défendu notre pays pendant la guerre et cette dette nous oblige pour le moins à conserver le système du service en l'état. Raccourcir la période du service civil ne sert pas les besoins de la conscription. Le service civil n'est une option que pour ceux que les convictions empêchent de servir militairement. Les convictions pour convenance ou fainéantise ne font pas le poids comme raisons d'exemption du service militaire. Par conséquent, l'alternative du service civil ne doit pas être rendu plus attractive, nous pourrions sinon commencer à avoir trop de jeunes avec des 'convictions' ». Et un autre a dit : « Le week-end dernier, un ancien combattant m'a dit, sachant que nous aurions cette discussion, de rappeler au parlement que, si un envahisseur, ou quiconque pensant à nous envahir, il ne compterait sûrement pas le nombre de balayeurs à nos frontières mais ils auraient à compter combien d'hommes armés et entraînés nous pourrions placer à nos frontières. »

Bien que l'objection de conscience ait toujours été une question très controversée en Finlande, tous les parlements finlandais ont accepté par le passé les améliorations à la loi sur l'objection, dernièrement en 1992 lorsque l'actuelle loi relative au service civil est entrée en vigueur. Pourtant, la situation semblent encore plus difficile aujourd'hui qu'autrefois et il y a de nombreuses raisons à cela. Tout d'abord, du fait du néo-militarisme, l'attitude de la population envers les objos est plus dure qu'avant – ou au moins certains politiques le pensent et agissent en conséquence. Deuxièmement, lorsque le service de substitution est passé de seize à treize mois en 1992, le nombre de demande de statut a fortement augmenté (de 600 à 900 annuellement dans les années 80 à 2 500 au milieu des années 90). Et les militaires sont sûrs que c'est à cause de la réduction du temps de service, le service civil devenant « en fin de compte moins contraignant » que le service militaire. La réduction de la durée du service n'a probablement pas été la seule raison de cette augmentation – au même moment, le nombre de demandeurs pour un service civil s'est fortement accru dans de nombreux pays d'Europe Occidentale - mais l'armée en est persuadée et ils ne veulent surtout pas que cela se reproduise.

La position finlandaise dans la politique internationale s'est fortement modifiée lors de ces quinze dernières années et cela semble ne pas jouer à notre avantage, non plus. Dans les années 80, les politiciens finlandais étaient très sensibles à l'image de la Finlande à l'Ouest et c'était quelque chose de notable –même pour ces politiciens de droite - si, par exemple, Amnesty International adoptait des objecteurs comme prisonniers de conscience et que la Finlande se trouvait listée au côté de l'Allemagne de l'Est, de la Pologne ou de l'Union Soviétique. Maintenant que la Finlande est membre de l'Union Européenne et incontestablement un « pays occidental », plus personne ne semble y faire attention, malgré l'adoption de 49 objecteurs de conscience par Amnesty International depuis 1999.

Et, pour finir, nous avons aussi manqué de chance. Si le gouvernement avait proposé une réduction du temps de service en 1998, le parlement aurait accepté de voter au moins cette amélioration bancale, mais quand le gouvernement l'a finalement proposée en 2000, la composition du parlement était moins favorable à un tel projet que deux ans plus tôt. En 2000, les discussions parlementaires sur la loi relative au service civil eurent lieu en même temps que la campagne pour les élections municipales. Le parti conservateur, alors un partenaire mineur des socio-démocrates au gouvernement, ont d'évidence usé de leur forte opposition aux améliorations de la loi relative au service civil pour affirmer leur image sans réellement mettre en danger leur relation avec leur puissant partenaire de coalition.



Le " jugement Hermaja "

Un objo finlandais demande l'asile en Belgique



En juillet 2001, Jussi Hermaja fut condamné par un tribunal finlandais comme objecteur insoumis - rien de si extraordinaire, juste un cas parmi les soixante dix de chaque année. Toutefois, contrairement à la plupart de ses co-condamnés, Jussi Hermaja a choisi de s'envoler vers la Belgique, en octobre 2001, pour y demander l'asile politique plutôt que de purger sa peine. Voici le point de départ d'une demande d'asile pour le moins peu commune.

Le choix de la Belgique n'est pas anodin. C'est le seul pays de l'Union Européenne prenant en compte les demandes d'asile émanant de citoyens des autres pays de l'Union. Toutefois, le commissaire général aux réfugiés a rejeté la demande d'asile de Jussi Hermaja, au motif que la durée de service civil en Finlande n'est pas punitive (bien que le double du service militaire). La Haute-Cour de Justice belge, devant laquelle Jussi Hermaya a fait appel, a confirmé ce rejet en mars 2004. Reste à voir si la Belgique va appliquer la procédure d'expulsion vers la Finlande à l'encontre de Jussi Hermaya, où l'attendent 197 jours de prison.

Jussi Hermaya a aussi fait un recours devant la cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg contre la condamnation des tribunaux finlandais. Une décision n'est cependant pas attendue à brève échéance.

Andreas Speck

Pour plus d'info : http://www.hermaja.org

Objection de conscience en Finlande : les contacts

Différents groupes et organisations travaillent pour soutenir les objecteurs de conscience finlandais.

Aseistakieltäytyiäliitto
Union of Conscientious Objectors, Peace Station, Veturitori
00520 Helsinki, Finnland
tel +358 9 140427;
fax 147297;
akl@aseistakieltaytyjaliitto.fi
www.aseistakieltaytyjaliitto.fi/

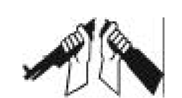
For Mother Earth
Maria Hendrikaplein 5
9000 Gent Belgium
tel +32-9-242 87 52
fax +32-9-242 87 51
international@motherearth.org
www.motherearth.org

European Bureau for Conscientious Objection
81a Avenue Jan Stobbaerts,
B-1030 Brussels, Belgium
tel +32-2-2157908
fax +32-2-2456297
email ebco@ifias.net
www.ebco-beoc.org

War Resisters' International
5 Caledonian Rd, London N1 9DX, Britain
tel +44-20-7278 4040
fax +44-20-72780444
email info@wri-irg.org
www.wri-irg.org



Donner à l'Internationale des Résistant(e)s à la Guerre



Donner à l'Internationale des Résistant(e)s à la Guerre

[ ] par ordre permanent qui nous permet de planifier - prévenez nous. Nos contact banquaire sont sur la prochaine page.

[ ] par virement postal a War Resisters' International, en Euros a la Bank of Ireland, IBAN IE91 BOFI 9000 9247 41 35 47

[ ] par carte banquaire - remplissez les détails dans la deuxième colonne, ou utilisez notre site web http://wri-irg.org

[ ] par chèque, payable a "WRI"

Paiement par carte de crédit internationale

Veuillez débiter ma carte de .... €/ Carte Visa/Access/Mastercard/American Express (veuillez rayer les mentions inutiles)

N° de carte : ....

Date d'expiration : ..../......

Prénom et nom du titulaire de la carte :
....

Adresse de facturation (si différente de celle ci-contre) :
....

....

Donnez en ligne à http://wri-irg.org/fr!

Merci pour votre solidarité !

La boutique de l'IRG

Vous pouvez acheter les articles ci-dessous auprès de l'Internationale des Résistante-e-s à la Guerre en joignant au bon ci-dessous un chèque (en £/$ ou €) à l'ordre de War Resisters'International que vous adressez à WRI-IRG, 5 Caledonian Rd, N1 9DX, Londres, GB. Vous pouvez aussi commander en ligne (paiement par carte bancaire) à http://wri-irg.org/shop/shop-uk.htm. Tous les prix sont ports compris (Europe uniquement), tous les documents imprimés sont en anglais.

Nb	Description	Prix
____	Badge 'Fusil Brisé' à l'unité	€2.25
____	Badge 'Fusil Brisé' par 10 (les 10)	€14.00
____	Badge 'Fusil Brisé' par 100 (les 100)	€117.50
____	*Housmans Peace Diary 2005* L'agenda pacifiste 2005 Housmans avec son répertoire mondial des organisations pacifistes ISSN 0957-0126, ISBN 0 85283 260 5	€12.00
____	*Le rapport CONCODOC : Refusing to Bear Arms* (Le refus du port d'arme, 1998). Une étude de la conscription et de l 'objection de conscience au service militaire dans le monde.	€87.00
____	Emily Miles: *CO Guide to the UN Human Rights System* (Guide de l'objo pour le système des droits de l'homme de l'ONU, IRG et Quaker UN Office, Genève, 2000)	€19.00
____	*Resistance and Reconstruction* (Résistance et Reconstruction, Institute For Total Revolution, Vedchhi, 1988)	€7.25
____	Devi Prasad & Tony Smythe: *Conscription: A World Survey* (Conscription : une étude mondiale, IRG, Londres, 1968)	€7.00
____	Brian Martin et al: *Nonviolent Struggle and Social Defence* (Luttes non-violentes et défense sociale, IRG, Londres, 1991)	€10.50
____	Mitzi Bales (Hrsg.): *Opening Doors to Peace: A Memorial to Myrtle Solomon* (Portes ouvertes à la paix : un hommage à Myrtle Solomon, IRG, Londres, 1991)	€7.00
____	Peter Brock: *Testimonies of Conscience-* (Témoignages de Conscience, à compte d'auteur, Toronto, 1997)	€7.00
____	Vos Dons	€ ____



Total: **€** ____

Nom : ______________________________

Adresse : ______________ ______________________

Pays : ______________________________

Date : ____________ Signature : ________________

Envoyer ce coupon avec votre chèque à:War Resisters' International, 5 Caledonian Rd, London N1 9DX, Grande Bretagne.Pour les paiements par carte banquaire, ou pour les commandes en dehors de l'Europe, utilisez notre catalogue en ligne à wri-irg.org

Observations finales du Comité des droits de l'homme : Finland. 05/11/2004.

(CCPR/CO/82/FIN/2004.)

14. Le Comité regrette la reconnaissance limitée du droit à l'objection de conscience aux périodes de paix ainsi que le caractère punitif de la durée du service civil alternatif par comparaison à celle du service militaire. Il réitère ses préoccupations sur le fait que le traitement accordé aux Témoins de Jéhovahne soit pas étendu aux autres groupes d'objecteurs de conscience. L'Etat partie devrait pleinement reconnaître le droit à l'objection de conscience, et donc le garantir tant en période de guerre que de paix, et devrait mettre fin au caractère discriminatoire à la fois de la durée du servive civil de remplacement et des catégories bénéficiaires (article 18 et 26 du Pacte).

L'internationales des Résistant-e-s à la Guerre

Soutenir et mettre en relation les résistant-e-s à la Guerre à travers le monde

Merci d'envoyer vos dons dès aujourd'hui pour soutenir le travail de l'IRG !

Je soutiens l'IRG :
(merci de cocher au moins une case)

[ ] J'envoie un don de £/€ ……… à l'IRG

[ ] J'ai besoin d'un reçu pour ce don

[ ] Je remplis le formulaire au dos pour un prélèvement sur ma carte bancaire.

[ ] Je vais mettre en place un virement permanent mensuel/trimestriel/annuel (barrer les mentions inutiles) de ………. € à l'ordre de War Resisters' International : IBAN IE91 BOFI 9000 9247 41 35 47 - Bank of Ireland

[ ] Je souhaiterais recevoir un formulaire pour le virement permanent.

Voici mes coordonnées :

Nom : ....

Adresse : ....

....

Pais: ....

Envoi des dons (chèques en euros à l'ordre de War Resisters' International) à IRG, 5 Caledonian Rd, N1 9DX, Londres, GB)